



Commune de
PERROY

Commission Gestion-Finances

Perroy, le 08.06.2022

Rapport de la commission de Gestion – Finances – Préavis 03/2022 « Rapport de la Municipalité sur sa gestion et sur les comptes 2021 »

Préambule :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission Gestion-Finances s'est réunie à plusieurs reprises pour examiner la gestion, ainsi que les comptes de la Commune de Perroy.

Nous avons rencontré la Municipalité et la boursière, sans le syndic (absent pour cause de maladie), le 30 mai dernier et nous les en remercions.

La société fiduciaire Fidinter SA a effectué dans le cadre de son rapport sur la vérification de nombreux pointages, qui relèvent la bonne tenue de la comptabilité. Globalement, le rapport de la société fiduciaire n'appelle pas de commentaire particulier.

Nous pouvons toutefois relever les points suivants :

Examen des comptes

100 Autorités

Nous pouvons constater une hausse du traitement brut de la Municipalité, mais une baisse significative des vacations. Cette situation est liée d'une part aux contraintes du covid, mais également en lien avec la nouvelle tarification des autorités.

A relever que ce poste augmentera sur l'exercice 2022 en lien avec le préavis validé l'année dernière (CHF 205'500. —).

100.3002.001 Autorités – compensation LPP & Vacances payées et 130.3040.000 Prévoyance du personnel – part communale

Les modifications sont notamment en lien avec la nouvelle tarification des autorités communales. Sur l'exercice 2021, la prévoyance pour les autorités communales est intégrée dans le poste de la prévoyance du personnel. La prévoyance était également calculée sur les vacations et cela n'est plus le cas depuis le second semestre (nouvelle tarification).

110.4901.000 Imputation interne – Personnel Gare 4-6, route & terrain de sport

Comme souhaité par la municipalité pour le budget 2022, les imputations ne sont plus utilisées. Cet élément n'a pas d'incidence sur le résultat final des comptes. Il s'agit uniquement d'écritures comptables.

120.3185.000 Honoraires et frais d'avocat commune

Le poste du budget est malheureusement fortement dépassé.

Nous pouvons relever les affaires significatives en cours concernant l'aménagement du territoire, droit de construction et péréquation qui ont générés des dépassements qui nous paraissent énormes.

120.4520.000 Participation de tiers

Cette participation de tiers était prévue au budget sous forme d'imputation interne pour l'utilisation par le service technique des services de l'économat. Ce revenu était compensé au budget par des charges du service technique aux chiffres 410.3151.001 et 410.3189.000. Suite à la décision de simplifier la comptabilité, ces imputations internes ont été éliminées. Le bilan est donc nul pour ces chiffres.

140.3809.000 DISREN – attribution à fonds de réserve

Il s'agit d'un montant attribué en fonds de réserve. Le DISREN a communiqué à titre indicatif ce montant en vue des éventuels investissements futurs. La facturation réelle sur l'exercice 2021 se retrouve sous le poste 140.3521.000, qui est repris sur le même fonds de réserve que l'année dernière (poste 140.4809.000).

210.3187.000 Frais de perception des impôts et émoluments

Il s'agit d'un montant prélevé par le canton pour la perception des impôts et émoluments. La Municipalité n'a aucune maîtrise sur ce poste.

210.4001.000 Impôts sur le revenu PP

210.4002.000 Impôts sur la fortune PP

Les postes sont sensiblement plus élevés que le budget. Il semble toutefois qu'il y ait eu des montants relativement significatifs en lien avec la dénonciation par un particulier sur un rattrapage d'impôt (voir comptes 2020). Il faut donc être prudent sur ces deux postes. Ces éléments ont un impact significatif sur le différentiel avec le résultat budgété (- 1'262'933. --). Il faut espérer que ces montants seront pérennes pour les prochaines années.

A relever la reprise de provision effectuée en 2020 en lien avec cette dénonciation – poste 220.4520.002.

220.4222.000 Intérêts et dividendes placements moyens et longs termes

La rémunération de certains actifs et gains par la commune a été répartie sur le poste 220.4221.001 également (où l'on trouve notamment principalement les intérêts négatifs touchés sur les emprunts). Dans le poste en titre, on trouve principalement les dividendes de Romande Energie et les intérêts sur le prêt à l'ASIGOS.

354.3141.005 Boulangerie entretien

354.4363.000 Boulangerie remboursement de tiers

A la suite d'intempéries, des travaux ont été nécessaires à la boulangerie. La commune a pu récupérer une partie de ceux-ci par les assurances. Les locataires ont également contribué pour une partie.

420.3185.003 Urbanisme – honoraires et frais d'expertises

En plus de notre service technique, la commune a eu recours à de nombreux intervenants externes pour le suivi de plusieurs dossiers (PACOM, Plage, projets de contribuables). Ils sont partiellement refacturés sous les postes 420.4362.000 et 420.4362.001.

430.4363.000 Routes – remboursement de dommages

La commune fait malheureusement face à une augmentation significative des déprédations/dommages. A ce jour, selon la Municipalité, la commune parvient à récupérer les factures à notre charge, mais cela génère un travail administratif important. La commune dépose une plainte dans chaque cas.

462.3810.000 Collecteur EU – Attribution fonds de réserve

463.3810.000 Collecteur EC – Attribution fonds de réserve

Les montants attribués en fonds de réserve paraissent conséquents à la commission. Il a été relevé par la municipalité que plusieurs projets d'importance ont été payés par des contribuables sur l'exercice 2021. Il est fort probable que ces montants diminuent sensiblement sur l'exercice 2022. Il faut également prendre en compte que c'est le premier exercice où s'applique le nouveau système de perception de cette taxe et que quoi qu'il arrive les montants perçus ne peuvent être utilisés que pour ce poste précis. Il faudra vérifier sur plusieurs exercices que les montants s'équilibrent et qu'une réadaptation des tarifs ne soit pas nécessaire. Le fond de réserve est un instrument de lissage qui évitera des variations trop fréquentes de montants de taxes pour les contribuables.

Divers – Subventions RC52

Il est fait mention dans le préavis de la Municipalité (point 2.8) que les subventions en lien avec la RC52 se sont élevées uniquement à env. CHF 630'000.--, contre un budget à CHF 720'000.--. Les subventions ont été reprises par le bureau d'ingénieur en charge et il semble malheureusement justifié que la différence ne soit pas encaissée. Les projections semblaient un peu optimistes.

Lecture globale des comptes 2021 :

L'exercice 2021 se boucle avec un bénéfice à CHF 415'088.09, contre un déficit budgété à CHF 1'262'933.--. La marge d'autofinancement s'établit à CHF 1'028'939.--, ce qui est en ligne avec la marge d'autofinancement souhaitée par la municipalité à long terme.

Il faut toutefois relever qu'il faut encore garder une approche prudente sur cet exercice, car il est possiblement encore impacté par la dénonciation d'un contribuable qui pourrait entraîner une répercussion conséquente sur les impôts encaissés l'année dernière et également sur plusieurs écritures comptables de relative importance (péréquation, RC52, comptes investissements).

Il est toutefois positif de remarquer que le covid ne semble pas avoir impacté les recettes usuelles des contribuables percolans.

Les emprunts à long terme de la commune s'élevaient à CHF 11'780'000. — à fin 2021, ce qui semble raisonnable en regard d'un total du bilan à CHF 18'509'887.19. Il faut toutefois effectivement relever que le

terrain SFC est activé pour CHF 6'278'957.45 et qu'on peut estimer qu'à ce jour sa valeur vénale serait inférieure. Le potentiel de cet investissement reste toutefois à long terme un réel atout pour la commune. Il faut également mentionner que le fait de ne pas activer les investissements en lien avec la RC52 a eu pour effet de limiter l'augmentation des actifs du patrimoine administratif, même s'ils ont été partiellement compensés par des prélèvements sur les fonds de réserves.

L'endettement net par habitant s'établit à CHF 3'745. — et le brut à CHF 7'781.--. C'est supérieur à la dette par habitant des communes vaudoises qui s'établissait en 2020 à CHF 5'888. — (hors Lausanne), mais paraît admissible en regard de l'important investissement effectué en lien avec la RC 52.

Plusieurs investissements d'importance sont toutefois encore prévus dans les prochaines années et il sera donc important de garder une marge d'autofinancement suffisante pour conserver un résultat de fonctionnement positif.

La COFIGEST n'a pas relevé d'anomalie lors de ses contrôles sur la comptabilité et nous remercions la boursière pour la qualité de son travail et sa disponibilité.

Rapport sur la gestion communale :

Service technique

La Municipalité souhaite clairement conserver le service technique. Elle estime que ce service reste un avantage clair pour la commune en regard de la problématique du PACOM, de l'éventuelle zone de réserve, traitements des oppositions, etc.

La commission a toutefois demandé à la municipalité d'étudier une adaptation du règlement communal pour clarifier les modalités de la facturation de ce service à la population et ainsi minimiser le risque de futurs recours.

Personnel communal

La Municipalité estime que la commune dispose actuellement d'un nombre adéquat d'employés pour assurer les services souhaités à la population.

Le recours aux auxiliaires et aides est nécessaire, car les employés communaux sont fortement sollicités.

Les tâches sont en augmentation depuis plusieurs années et des travaux complémentaires (qui étaient à l'époque mandatés auprès d'entreprises tierces) sont réalisés par nos employés communaux. Cette flexibilité est fortement appréciée par la Municipalité.

Le règlement du personnel est attendu pour la fin de cette année.

Investissements futurs

La Municipalité a été sollicitée pour donner un état des lieux des investissements projetés sur la législature. Nous pensons qu'il serait intéressant qu'elle établisse un plan d'investissement sur 4-5 ans pour que le Conseil et la Municipalité puissent avoir une vue sur plusieurs exercices, des éventuels besoins futurs, qui seraient à financer et notamment pour suivre la marge sur le plafond d'endettement.

Procédures en cours

Il est malheureusement très inquiétant de voir que les frais d'avocats restent à un niveau très élevé. Il nous a même été communiqué qu'ils devraient être supérieurs sur l'année 2022.

Par ailleurs, la récente intervention du MPC au sein de l'administration communale ne peut que laisser penser que des dysfonctionnements existent au sein de la commune.

Cette situation est très malheureuse et le peu de transparence (dû principalement au secret de fonction et d'instruction) sur les procédures en cours ne font qu'accentuer les tensions.

Il nous semble très important que la Municipalité puisse travailler sereinement et en collégialité pour le bien être de la commune.

Il semble nécessaire que chacun et chacune réalise son autocritique et se positionne clairement sur sa volonté d'œuvrer pour le bien commun des habitants de Perroy.

Nous tenons également à préciser que notre revue de la gestion ne porte que sur la partie comptable et le suivi des dossiers et non pas sur les conséquences éventuelles pour la commune des soubresauts au sein de la Municipalité.

La Commission sera toutefois particulièrement attentive lors de sa revue des comptes et de la gestion pour l'année 2022 sur l'impact que ces dysfonctionnements auront sur ceux-ci et invite fermement la Municipalité à faire en sorte qu'il soit le plus faible possible.

Conclusions

Au vu de ce qui précède :

La commission Gestion-Finances propose au Conseil d'accepter le préavis 03-2022, Comptes et Gestion 2021 tel que présenté.

Pour la Commission

Mireille Gaillard, Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Gaillard'.

Walter Bietry, Rapporteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'W. Bietry'.

